

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du temps partagé à Sompt sous la présidence de Monsieur YOU Thierry, Maire de la commune de Fontivillié, et Monsieur DUBOIS Mickaël, maire délégué de la commune déléguée de Sompt.

Date de convocation	Le 28/09/2023
Présents	Mmes Estelle AUGEREAU, Claudine MAILLOU, Jessica GUILLE, Clothilde TANNEAU Mrs Mickaël DUBOIS, Thierry YOU, Franck PELLETIER, Raphaël GOURICHON, Geoffroy LUCQUIAUD
Absents excusés	Mmes Aline KUMANSKI, Isabelle POUPINOT, Delphine MERLIERE Mrs Dimitri MAROT, Alexandre BROUSSARD, Nicolas LARGEAUD, Pierre FICHET
Secrétaire de séance	Mme Clothilde TANNEAU

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

► 2023-46 Annulation délibération n°2023-39 du 6 septembre 2023 :

Suite au mail reçu de Mme AMORY Nathalie, Responsable du Service de Gestion Comptable de Melle, il s'avère que la décision modificative n°3 prise initialement était tout à fait justifiée et qu'il n'y avait pas lieu de l'annuler.

En effet s'agissant de l'aspect budgétaire, les résultats de l'entité dissoute sont repris aux lignes 001 et 002 de l'entité cible concomitamment à l'intégration des éléments d'actif et de passif dans son patrimoine et indépendamment de la procédure d'affectation des résultats prévue aux articles L2311-5 et L2311-11 du Code général des collectivités territoriales. Cette reprise s'effectue soit dès le vote du budget primitif, soit par décision modificative.

Au cas d'espèce, la dissolution du syndicat est intervenue au cours du mois de mai 2023 et a donné lieu, au titre de l'exercice 2023, à des écritures d'intégration des éléments d'actif et de passif dans les communes adhérentes. Les lignes 001 et 002 du budget 2023 doivent être ajustées par décisions modificatives afin de prendre en compte l'impact budgétaire de cette intégration.

En conséquence, il n'y avait pas lieu de délibérer pour annuler cette DM3.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'annuler la délibération n°2023-39 du 6 septembre 2023.

► 2023-47 Décision modificative n°6 :

Le 16 novembre 2017, le conseil municipal de Sompt avait délibéré pour la résiliation du contrat de marché de maîtrise d'ouvrage engagé avec le cabinet Besson Bolze concernant le projet de la salle du temps partagé.

Les frais d'études liés à cela n'ont donc pas été suivis de travaux, il y a donc lieu d'amortir ces 2 dernières dès cette année.

Montant à amortir : $3885.60 + 3028.80 = 6914.40\text{€}$

Il convient donc de régulariser cela en passant les écritures suivantes :

Dépenses Fonctionnement :

- Chapitre 042 article 681 : + 6914.40 €
- Article 615221 : - 6914.40 €

Investissement recettes :

- Chapitre 040 article 2803 : + 6914.40 €

Investissement dépenses :

- Article 2188 : + 6914.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

► Convention CDG 79 :

Le Conseil municipal prévoit d'ajourner cette décision au prochain conseil de novembre afin de faire établir une étude comparative.

► Mutualisation des archives :

Après débat, le Commune ayant déjà engagé des démarches avec le Centre de gestion 79 pour une évaluation des archives sur la commune de Sompt, le conseil municipal décide de ne pas se positionner avant d'avoir eu un retour de la prestation proposée par le Centre de gestion.

► Convention acte de violence :

Le conseil municipal décide de se renseigner sur les tarifs proposés alors que ce service est gratuit pour la population française.

► RGPD Reconduction de contrat :

La commune a adhéré à la centrale d'achat proposée par le Centre de gestion pour respecter l'obligation de mise en conformité avec le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD).

Conformément à l'article IV.A du CCAP, l'accord cadre de ce marché, daté du 20 août 2020, arrive à son terme au 31 décembre 2023.

Le Centre de Gestion 79 étudie les conditions de reconduction, pour le début de l'année 2024, de ce marché pour continuer à nous proposer, de manière sécurisée et économiquement la plus avantageuse, une prestation de DPD pour les années à venir.

Avant d'entrer dans la phase opérationnelle de la procédure, le Centre de Gestion souhaite connaître notre intérêt de principe pour la démarche et notre intention de confier ou non la mission de DPD aux prestataires retenus à cet effet par le CDG 79.

Le conseil municipal est intéressé par le marché lancé par le CDG 79 dans le cadre de sa centrale d'achat, pour assurer la mission de délégué à la protection des données (DPD) dans le cadre du règlement général de protection des données (RGPD).

► **PLUI H :**

1^{ère} réunion : Retour des carnets d'intention du PLUI-H avec 16 thématiques. Eléments qui vont être exploités pour construire le futur projet d'aménagement du territoire.

2^{ème} réunion : Phase 2 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD).

Reprise des 16 thématiques.

Travail de prospective des élus sur chaque thématique.

Ce séminaire s'est déroulé en plusieurs séquences sous la forme d'ateliers :

- Temps 1 : Notre territoire en 2035
- Temps 2 : D'ici 2035....

Prévoir une commission « Zones humides » dans laquelle sera désignée une personne référente.

► **Commission déchets :**

Depuis la mise en place du nouveau mode de collectes en 2021, la Communauté de Communes réalise des caractérisations des bacs collectifs sur l'ensemble du territoire Mellois en Poitou.

Il a été constaté à de nombreuses reprises des erreurs de tri sur des secteurs bien identifiés comme les marchés, les salles des fêtes et les salles des sports.

A ce jour, certaines communes ont mis en place des actions efficaces et d'autres sont demandeuses de solutions.

Pour ce faire, la Communauté de communes propose d'organiser un groupe de travail en y associant les élus et les agents communaux.

Appel à candidature des élus et agents qui seraient intéressés.

► **Commission cimetière :**

Agrandissement cimetière de Chail : Toujours en attente de la proposition de prix du terrain par les propriétaires.

Devis pour la copie du plan de Chail validé par le conseil municipal.

► **Commission communication :**

Les brèves d'octobre 2023 vont être distribuées début semaine prochaine.

Repas des aînés : Validation du prix du repas pour les conjoints de moins de 65 ans à 20€.

► **Commission Ida Grinspan :**

Membres : Raphaël, GOURICHON, Claudine MAILLOU, Nicolas LARGEAUD, Franck PELLETIER, Jessica GUILLE, Isabelle POUPINOT, Delphine MERLIERE.

► **Commission des fêtes :**

Validation au prochain conseil de novembre du menu pour le repas des aînés.

► **Commission voirie :**

Devis pour les lames (débernage) validé. Achat en commun avec mairie de Maisonnay.

Validation devis taille haies.

Validation devis défonceuse + trépied validé.

► **Commission bâtiments-locatifs :**

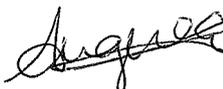
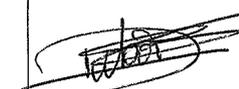
La rénovation du logement avance bien. Location prévue au 01/01/2024.

Séance levée à 22h51.

Délibérations prises lors de cette séance :

2023-46 Annulation délibération n°2023-39 du 6 septembre
2023-47 Décision modificative n°6

Signatures des membres ayant participé à cette séance :

AUGEREAU Estelle 	BROUSSARD Alexandre ABSENT EXCUSÉ	DUBOIS Mickaël 	FICHET Pierre ABSENT EXCUSÉ	GOURICHON Raphaël 
GUILLE Jessica 	KUMANSKI Aline ABSENTE EXCUSÉE	LARGEAUD Nicolas ABSENT EXCUSÉ	LUCQUIAUD Geoffroy 	MAILLOU Claudine 
MAROT Dimitri ABSENT EXCUSÉ	MERLIERE Delphine ABSENTE EXCUSÉE	PELLETIER Franck 	POUPINOT Isabelle ABSENTE EXCUSÉE	TANNEAU Clothilde 
YOU Thiery	